

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

DATE DE CONVOCATION: 19 FEVRIER 2016

Présents: MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET –
MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM.PERREAUT
– RONDIER.

Excusée: Mme LHUISSIER.

Secrétaire: M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu de la séance du 26 janvier 2016:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la dernière séance .

Comptes Administratifs et comptes de gestion 2015 :

Évelyne CHABANT -Maire- donne lecture des comptes de l'année 2015 pour les deux budgets, Commune et Assainissement.

Le compte administratif et le compte de gestion 2015 de a Commune font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : Dépenses : 203 328,31 € - Recettes : 217 322,51 €

Soit un excédent sur l'année 2015 de 13 994,20 €.

Compte tenu du résultat reporté 2014 de 18 408,78 €, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 32 402,98 €.

Section d'investissement : Dépenses : 22 247,43 € - Recettes : 44 475,11 €

Soit un excédent sur l'année 2015 de 22 227,68 €.

Compte tenu du déficit reporté 2014 de 40 339,64 €, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 18 111,96 €.

Le compte administratif et le compte de gestion 2015 du Service Assainissement présentent un excédent final de la section de fonctionnement de 446,73 € et un excédent final de la section d'investissement de 8 926,91 €.

M. Joël RICHIN met aux voix l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion présentés. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

Affectation des résultats:

Commune:

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent final de fonctionnement de 11 933,34 € à la Section recettes de Fonctionnement du Budget primitif 2016 et d'inscrire le déficit final d'investissement de 18 111,96 € à la section dépenses d'investissement du Budget primitif 2016 .

Assainissement:

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent final de fonctionnement de 446,73 € à la section recettes de fonctionnement du Budget primitif 2016 et l'excédent final d'investissement de 8 926,91 € à la section de recettes d'investissement du Budget primitif 2016.

Dissolution du C.C.A.S.:

Madame le Maire fait part d'un mail de Madame la Trésorière qui indique que suite à la publication de la loi NOTRÉ, les collectivités locales de moins de 1 500 habitants ont la possibilité de dissoudre leur CCAS.

Le budget du CCAS est alors englobé dans celui de la commune et une commission sociale est créée pour remplacer celle du CCAS.

Madame le Maire indique que les membres du CCAS qui se sont réunis avant la séance du conseil municipal ont donné leur accord pour cette dissolution qui n'entraînera aucun changement quant aux actions et aux activités décidées par celui-ci, mais elles seront gérées par la commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent à l'unanimité des présents, cette proposition.

Subventions 2016:

Madame le Maire dresse la liste des différentes demandes de subventions.

Comme chaque année, les conseillers municipaux n'accordent aucune subvention aux associations extérieures .

Pour les subventions communales, après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des présents, que celles ci sont reconduites pour le même montant que l'année passée.

Orientations Budgétaires 2016:

Cette année différents travaux devront être réalisés, dont entre autres:

- Réhabilitation de l'assainissement individuel de à la Salle polyvalente (Budget Assainissement).
- Les travaux de voirie prévus en 2015, mais non réalisés à ce jour (Le Montépioux, Vieillasfonds et Chez Ruchon) auxquels viendront s'ajouter d'autres portions de routes proposées par la commission des travaux et étudiées lors du vote du Budget primitif.
- La création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir; des devis vont être demandés pour la prochaine réunion.
- Les travaux de modernisation de l'éclairage public pour lesquels nous avons déposé un dossier de demande de D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2016 débuteront cette année si nous avons une réponse favorable.

Taux des taxes des impôts indirects 2016:

Conformément à l'engagement des élus municipaux, les taux des trois taxes communales restent inchangés, soit: **TH: 7,70% - TFPB: 10,58% - TFPNB: 40,63%.**

Reprise de concessions en état d'abandon:

L'état d'abandon de cinq concessions a été constaté en 2012 et l'enquête nécessaire pour la reprise de ces concessions arrive à échéance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à reprendre au nom de la commune ces cinq concessions et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Questions diverses:

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame BEAUFORT, Présidente du club des aînés de Saint-Amand, qui demande la gratuité de la salle polyvalente pour leur repas de Noël qui aura lieu le 13 décembre 2016. Au vu du nombre de personnes de notre commune qui fréquentent ce club et de leurs diverses locations de notre salle, le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

Elle fait part ensuite d'un second courrier de cette même association qui demande l'autorisation d'installer les deux chapiteaux de la communauté de communes Creuse Grand Sud à proximité de la salle polyvalente, pour des manifestations les dimanche 1er mai et samedi 25 juin 2016. Accord unanime.

Information: Le ramassage des encombrants aura lieu le lundi 9 mai 2016. Il est demandé aux personnes intéressées de se faire inscrire auprès de la secrétaire de Mairie.

Avant de terminer la réunion, Les élus fixent deux dates de réunions:

- Le samedi 12 mars à 15h00: commission des travaux.
- Le vendredi 1er avril à 20h00: conseil municipal.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22Heures 30.

Avant la réunion du conseil municipal, le C.C.A.S. s'est réuni à 19h30.

Le Compte Administratif et le compte de gestion 2015 du C.C.A.S. ont été approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration ; ils présentent un excédent final de fonctionnement de 3 886,50 € qui sera affecté en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2016.

Il a été décidé d'organiser un goûter le 16 avril 2016 et de reconduire le repas champêtre fin juillet.